

Contrat emprunteur n° _____

BULLETIN DE MODIFICATION

Personne à assurer :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Adresse : _____

Date de signature de la demande d'adhésion : ____ / ____ / _____

Modification du montant du prêt à garantir :

Montant du prêt prévu initialement : _____ €

Nouveau montant du prêt : _____ €

Modification de la durée du prêt à garantir :

Durée du prêt prévue initialement : _____ mois (dont différé de _____ mois)

Nouvelle durée du prêt : _____ mois (dont différé de _____ mois)

Modification de la quotité à assurer :

Quotité prévue initialement : _____ %

Nouvelle quotité à assurer : _____ %

Modification des garanties :

Garantie(s) prévue(s) initialement : _____

Nouvelle(s) garantie(s) à assurer : _____

Modification du type de prêt à garantir :

Type de prêt prévu initialement : _____

Nouveau type de prêt : _____

Modification de l'organisme prêteur :

Nouvelles coordonnées :

Nom : _____

Adresse : _____

Modification de la date d'effet :

Date d'effet prévue initialement : _____

Nouvelle date d'effet : _____

Autres types de modifications :

A préciser : _____

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature de la personne à assurer :

REGLES POUR L'ETABLISSEMENT DES AVENANTS

Toutes ces modifications de contrats sont sous réserve :

- de non modification du niveau des formalités médicales contractuelles (FMC)
- de la validité des FMC déjà réalisées
- de la conformité de la demande par rapport aux Conditions Générales du contrat ou Notice d'Information

Tous les dossiers de 3^{ème} niveau AERAS et les dossiers supérieurs à 2 000 000€ sont exclus de ces avenants. Toute modification concernant ces dossiers devra être transmise en compagnie.

			A PARTIR DU 01/09/2015					
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT (OU GRANTIES) A L'ACCEPTAT			Pièces justificatives demandées	Cas	Sélection médicale	Procédure	Matérialisation de la modification dans le SI du Délégué	
A	Montant total assuré (montant du capital sous risques)	Diminution du capital sous risques <i>avant émission du certificat d'adhésion (et avant la mise en prélèvement)</i>	A1	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque	a - si dossier en cours de sélection médicale b - si sélection médicale effectuée	sélection médicale en cours non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • si sélection médicale en cours : nécessité de communiquer l'information au service MEDICAL de la Cie en cas de hors-délégation • si sélection médicale effectuée et acceptation avec surprime : PAS DE nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation → MAIL d'information à la Cie • si sélection médicale effectuée et acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service médical de la Cie en cas de hors-délégation 	
		Diminution du capital sous risques <i>après émission du certificat d'adhésion (avant ou après la mise en prélèvement)</i>	A2	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque + accord de la banque (accord du bénéficiaire acceptant en cas de baisse)		non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • si sélection médicale effectuée et acceptation avec surprime : PAS DE nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation → MAIL d'information à la Cie • si sélection médicale effectuée et acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service médical de la Cie en cas de hors-délégation 	après l'émission du certificat d'adhésion * production d'un avenant qui entérine la modification * la date de cet avenant est fixée au plus tôt à la date d'acceptation de la modification
		Augmentation du capital sous risques <i>avant émission du certificat d'adhésion (et avant la mise en prélèvement)</i>	A3	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque		=> nouvelle sélection médicale si nécessaire (et nouvelles pièces contractuelles) => vérification de la validité des pièces médicales déjà fournies (QS & autres)	<ul style="list-style-type: none"> • sans nouvelle sélection médicale et première acceptation avec surprime : PAS DE nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation → MAIL d'information à la Cie 	
		Augmentation du capital sous risques <i>après émission du certificat d'adhésion (avant ou après la mise en prélèvement)</i>	A4	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque		=> nouvelle sélection médicale si nécessaire (et nouvelles pièces contractuelles) => vérification de la validité des pièces médicales déjà fournies (QS & autres)	<ul style="list-style-type: none"> • sans nouvelle sélection médicale et avec première acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service médical de la Cie en cas de hors-délégation • avec nouvelle sélection médicale ou sélection médicale en cours : nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières 	après l'émission du certificat d'adhésion * production d'un avenant qui entérine la modification * la date de cet avenant est fixée au plus tôt à la date d'acceptation de la modification
B	Taux d'intérêt	Modification du taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse * si tarif en capital initial => aucune incidence * si tarif en CRD => impact sur la cotisation		Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque		non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>	* pas de nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières	après l'émission du certificat d'adhésion * nouvel échéancier des cotisations d'assurance
C	Durée du prêt	Diminution de la durée <i>avant émission du certificat d'adhésion et la mise en prélèvement</i>	C1	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque		non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • sans nouvelle sélection médicale et première acceptation avec surprime : nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation • sans nouvelle sélection médicale et avec première acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service médical de la Cie en cas de hors-délégation • avec nouvelle sélection médicale ou sélection médicale en cours : nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières 	avant l'émission du certificat d'adhésion * établissement d'un certificat reprenant l'ensemble des garanties * la date d'effet du contrat est fixée conformément aux dispositions du contrat concerné (en règle générale, la date d'effet est égale à la date de signature de l'offre de prêt)
		Diminution de la durée <i>après émission du certificat d'adhésion et la mise en prélèvement</i>	C2	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque		non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>		
		Augmentation de la durée <i>avant ou après émission du certificat d'adhésion et après la mise en prélèvement</i>	C3	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque		=> nouvelle sélection médicale si nécessaire (et nouvelles pièces contractuelles) => vérification de la validité des pièces médicales déjà fournies (QS & autres)		
D	Organisme prêteur	Adjonction de l'organisme prêteur	D1	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque ou du courtier		non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>	* pas de nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières	
		Changement d'organisme prêteur <i>avant l'émission du certificat d'adhésion</i>	D2	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque		non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>	* pas de nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières	
		Changement d'organisme prêteur <i>après l'émission du certificat d'adhésion et avant la mise en prélèvement</i>	D3	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque * accord de l'organisme prêteur d'origine ou mail circonstancié si accord de la banque impossible à obtenir		non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>	* pas de nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières	
		Changement d'organisme prêteur <i>après l'émission du certificat d'adhésion et après la mise en prélèvement</i>	D4	Nouvelle Demande d'Adhésion et nouveau QES * plan de financement de la nouvelle banque * accord de l'organisme prêteur d'origine ou mail circonstancié si accord de la banque impossible à obtenir	envoi d'un courrier à l'assuré et envoi d'un courrier à la banque initiale de souscription pour confirmer le sans-suite	=> si décision toujours applicable (et après vérification de la validité des pièces médicales déjà fournies (QS & autres) : pas de nouvelle sélection médicale.	* pas de nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières	
E	Modification du nombre de lignes d'un prêt pour un même montant assuré	Passage d'une ligne de prêt à 2 lignes de prêts ou suppression d'un prêt (passage de 2 lignes de prêt à une ligne de prêt)		Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque	on reste sur le QES d'origine	non <i>(pas de nouvelle sélection médicale)</i>	* pas de nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières	

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT OU GARANTIES A L'ACCEPTAT		Pièces justificatives demandées	Cas	Sélection médicale	Procédure	Matérialisation de la modification dans le SI du Délégué		
F	Changement des quotités	Diminution de quotité avant émission du certificat d'adhésion et la mise en prélèvement	F1	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque	suivre A1 a	sélection médicale en cours	<ul style="list-style-type: none"> si sélection médicale en cours : nécessité de communiquer l'information au service MEDICAL de la Cie en cas de hors-délégation 	
		Diminution de quotité après émission du certificat d'adhésion et la mise en prélèvement	F2	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque + accord de la banque (accord du bénéficiaire acceptant en cas de baisse)	suivre A1b	non (pas de nouvelle sélection médicale)	<ul style="list-style-type: none"> si sélection médicale effectuée et acceptation avec surprime : PAS DE nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation → MAIL d'information à la Cie si sélection médicale effectuée et acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service MEDICAL de la Cie en cas de hors-délégation 	
		Augmentation de quotité avant émission du certificat d'adhésion et la mise en prélèvement	F3	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque	suivre A2	non (pas de nouvelle sélection médicale)	<ul style="list-style-type: none"> si sélection médicale effectuée et acceptation avec surprime : PAS DE nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation → MAIL d'information à la Cie si sélection médicale effectuée et acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service médical de la Cie en cas de hors-délégation 	<ul style="list-style-type: none"> après l'émission du certificat d'adhésion * production d'un avenant qui entérine la modification * la date de cet avenant est fixée au plus tôt à la date d'acceptation de la modification
		Augmentation de quotité après émission du certificat d'adhésion et la mise en prélèvement	F4	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque	suivre A3	=> nouvelle sélection médicale si nécessaire (et nouvelles pièces contractuelles) => vérification de la validité des pièces médicales déjà fournies (QS & autres)	<ul style="list-style-type: none"> sans nouvelle sélection médicale et première acceptation avec surprime : PAS DE nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation → MAIL d'information à la Cie sans nouvelle sélection médicale et avec première acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service médical de la Cie en cas de hors-délégation avec nouvelle sélection médicale ou sélection médicale en cours : nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières 	<ul style="list-style-type: none"> après l'émission du certificat d'adhésion * production d'un avenant qui entérine la modification * la date de cet avenant est fixée au plus tôt à la date d'acceptation de la modification
G	Changement de garanties	à la baisse avant l'émission du certificat d'adhésion	G1	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque	suivre A1 a	sélection médicale en cours	<ul style="list-style-type: none"> si sélection médicale en cours : nécessité de communiquer l'information au service MEDICAL de la Cie en cas de hors-délégation 	
		à la baisse après l'émission du certificat d'adhésion	G2	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque + accord de la banque (accord du bénéficiaire acceptant en cas de baisse)	suivre A1 b	non (pas de nouvelle sélection médicale)	<ul style="list-style-type: none"> si sélection médicale effectuée et acceptation avec surprime : nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation si sélection médicale effectuée et acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service MEDICAL de la Cie en cas de hors-délégation 	
		à la hausse avant l'émission du certificat d'adhésion	G3	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque	suivre A2	non (pas de nouvelle sélection médicale)	<ul style="list-style-type: none"> si sélection médicale effectuée et acceptation avec surprime : nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation si sélection médicale effectuée et acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service médical de la Cie en cas de hors-délégation 	<ul style="list-style-type: none"> après l'émission du certificat d'adhésion * production d'un avenant qui entérine la modification * la date de cet avenant est fixée au plus tôt à la date d'acceptation de la modification
		à la hausse après l'émission du certificat d'adhésion	G4	Bulletin de modification (*1) ou copie offre de prêt/plan de financement ou tout écrit (courrier, mail) de la banque		=> nouvelle sélection médicale	<ul style="list-style-type: none"> sans nouvelle sélection médicale et première acceptation avec surprime : nécessité de resoumettre le dossier au service GESTION EMPRUNTEUR de la Cie en cas de hors-délégation sans nouvelle sélection médicale et avec première acceptation au tarif normal OU acceptation avec exclusions : pas de nécessité de resoumettre le dossier au service médical de la Cie en cas de hors-délégation avec nouvelle sélection médicale ou sélection médicale en cours : nécessité de resoumettre le dossier à la Cie en cas de hors-délégation, que l'acceptation ait été faite à des conditions normales ou particulières 	<ul style="list-style-type: none"> après l'émission du certificat d'adhésion * production d'un avenant qui entérine la modification * la date de cet avenant est fixée au plus tôt à la date d'acceptation de la modification
H	Changement de date d'effet		H	Bulletin de modification (*1) mail client , mail banque ou tableau d'amortissement définitif		=> nouvelle sélection médicale si nécessaire (= date d'effet demandée est postérieure à la date de validité des formalités médicales)	<ul style="list-style-type: none"> * production d'un avenant qui entérine la modification (pas obligatoire) * nouvel échéancier des cotisations d'assurance * autres ? 	
I	Ajout d'un différé	augmentation de la durée du prêt avant ou après l'émission du certificat d'adhésion	I	Bulletin de modification (*1) plan de financement, offre de prêt ou mail de la banque (modification possible dans la limite des conditions générales)	suivre C3	=> nouvelle sélection médicale (recalcul de la surprime) => vérification de la validité des pièces médicales déjà fournies (QS & autres)	<ul style="list-style-type: none"> * nouvel échéancier des cotisations d'assurance * autres ? 	

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT EN COURS DE VIE DU PRÊT			Pièces justificatives demandées	Procédure	Procédure médicale	Procédure	Matérialisation de la modification dans le SI du Délégitaire
J	Remboursement anticipé	Partiel	J1	Attestation de remboursement anticipé partiel de la banque mentionnant la somme exacte remboursée et la date de remboursement + nouveau tableau d'amortissement + tableau initial si jamais transmis	=> révision de l'assiette en CRD	non	* le remboursement partiel signalé tardivement ne peut pas donner lieu à remboursement de cotisations au-delà des 2 dernières années écoulées
		Total	J2	Attestation de remboursement anticipé total de la banque mentionnant le montant initial du prêt et la date de remboursement ou main-levée	* main-levée	non	* courrier à l'assuré qui indique la prise en compte * arrêt du prélèvement des cotisations
K	Renégociation de prêt (sans changement d'organisme prêteur)	Diminution du capital sous risque (cf J1)	K1	Nouveau tableau d'amortissement définitif + tableau initial si jamais transmis	****		
		Augmentation du capital sous risque	K2	Nouvelle Demande d'Adhésion et nouveau QS			
		Taux d'intérêt ? (si tarif en CRD)	K3	Nouveau tableau d'amortissement définitif + tableau initial si jamais transmis	suivre B		
		Diminution de la durée	K4	si diminution de durée	suivre C2	non (pas de nouvelle sélection médicale)	
		Augmentation de la durée	K5	si augmentation de durée (dans une limite inférieure à celle définie à la Notice d'Information des produits)		=> nouvelle sélection médicale (recalcul de la surprime)	* production d'un avenant qui entérine la modification * nouvel échéancier des cotisations d'assurance * autres ?
L	Ajout de garanties	Ajout d'une garantie ITT/IPT	L1	Nouvelle Demande d'Adhésion et nouveau QS		=> nouvelle sélection médicale	
M	Rachat de prêt et montage autre prêt, avec ou sans changement d'organisme prêteur		M	Nouvelle Demande d'Adhésion et nouveau QS			
N	Résiliation à échéance annuelle / Loi Hamon		N	Lettre Recommandée de l'assuré => Courrier à l'organisme prêteur (obligatoire) => Cf (*6)		non	* courrier à l'assuré qui indique la prise en compte * arrêt du prélèvement des cotisations
MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES EN COURS DE VIE DU PRÊT			Pièces justificatives demandées	Procédure	Procédure médicale	Procédure	Matérialisation de la modification dans le SI du Délégitaire
O	Changement d'adresse, de coordonnées postales		O	Courrier ou mail Du client ou du courtier			* au choix, courrier ou mail de prise en compte ou pas de courrier
P	Changement d'État civil (nom et prénom)		P	Copie d'une pièce d'identité			* au choix, courrier ou mail de prise en compte ou pas de courrier
Q	Changement de coordonnées de l'organisme prêteur (adresse postale)		Q	Mail du partenaire, client ou de la banque			* au choix, courrier ou mail de prise en compte ou pas de courrier
R	Changement de coordonnées bancaires (RIB, BIC/IBAN)		R	RIB par mail ou courrier			* au choix, courrier ou mail de prise en compte ou pas de courrier

(*1) Bulletin de modification : pas de nouvelle demande d'adhésion à remplir

- le bulletin de modification devra être daté et signé, puis sera archivé avec sa demande d'adhésion initiale

(*2) Cas des modifications multiples : faire la procédure la plus contraignante

- en cas de modifications multiples, si une seule modification déclenche la nécessité de compléter une nouvelle demande d'adhésion, alors il est nécessaire de compléter une nouvelle demande d'adhésion

- si les modifications entraînent de nouvelles formalités médicales et/ou financières, elles devront être effectuées - en cas de modifications multiples, si une seule modification déclenche la nécessité de compléter une nouvelle demande d'adhésion, alors il est nécessaire de compléter une nouvelle demande d'adhésion

(*3) Calcul du montant des en-cours

en cas de rachat de prêt, ET sous condition de disposer d'un écrit ou d'une attestation du client confirmant le montage et donc le remboursement total anticipé de l'ancien prêt (ou de la main-levée de la banque)

=> la sélection médicale peut-être effectuée sans prendre l'encours du prêt qui est racheté et à éditer le certificat d'adhésion si tout le reste du dossier est en conformité par ailleurs

si présence d'un prêt relais ou en cas de revente d'un bien : cumul des capitaux sous risques (sauf à avoir l'attestation notariale de la revente)

(*4) Date d'effet

la date d'effet doit être fixée en conformité avec les dispositions contractuelles propres à chaque contrat (selon le contrat nous retenons en général : date de signature de l'offre de prêt ou date de signature de l'acte de prêt)

(*5) Changement d'organisme prêteur

Si les circonstances qui ont amenées l'assuré à ne finalement plus traiter avec la banque rendent difficile, voire impossible, l'obtention de cet accord, il appartiendra au courtier de faire un mail circonstancié en ce sens afin que la demande puisse être prise en compte par le délégataire.

Sachant que l'édition du certificat d'adhésion nous engage vis à vis de la banque initialement désignée en tant que bénéficiaire, le délégataire adressera un courrier à l'assuré et à la banque initialement désignée comme bénéficiaire afin d'entériner le classement sans suite de cette adhésion.

(*6) Résiliation à échéance

Conformément à l'article L 113-12 du Code des assurances, l'assuré dispose d'un droit annuel de résiliation et ce, avec ou sans l'accord de sa banque.

Si le Délégitaire reçoit une demande de résiliation qui répond aux conditions prévues dans cet article, il n'y a pas à demander l'accord de la banque pour l'entériner.

En revanche, le Délégitaire devra impérativement informer la banque de la résiliation (idem pour les résiliations prononcées pour défaut de paiement).